

PRÉFECTURE DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Albi, le 11/03/2024

Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine du Tarn

Monsieur le Président de la
Communauté de Commune du
Cordais et du Causse
33 promenade de l'Autan
Maison de la Communication
81170 LES CABANNES

Affaire suivie par : Pauline BARBANCE
Téléphone : 05 63 45 62 08
Courriel : pauline.barbance@culture.gouv.fr

Objet : PENNE – Arrêté de protection Grotte du Travers (lieu dit Janoye)
Réf. : PG/PB/20240311
PJ : 2

Monsieur le Président,

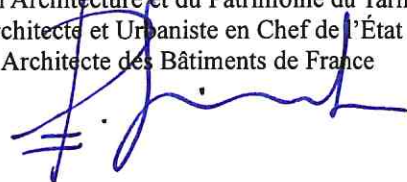
J'ai l'honneur de vous informer de l'existence d'une grotte protégée au titre des monuments historiques par arrêté d'inscription du 27 novembre 1989, située sur la commune de Penne au lieu-dit Janoye. Vous trouverez en annexe de mon courrier une copie de cet arrêté et un extrait de l'Atlas des patrimoines mentionnant la parcelle concernée par la protection.

Cette information ne change en rien la proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) transmise dans mon courrier du 30/09/2022.

Nous restons bien entendu à la disposition de vos services et de la commune concernée pour recueillir les observations et questions éventuelles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Patrick Gironnet
Chef de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn
Architecte et Urbaniste en Chef de l'État
Architecte des Bâtiments de France



Copie : Madame la maire de PENNE

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 081-200034064-20240911-110924PENNEDOCS-AU

S2LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTRE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION,
DES GRANDS TRAVAUX ET DU BICENTENAIRE

PREFECTURE DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

A R R Ê T É

portant inscription de la grotte
du Travers de Janoye à PENNE
(Tarn) sur l'Inventaire
Supplémentaire des Monuments
Historiques

A R R Ê T É

Article 1er - Est inscrit parmi les Monuments Historiques la grotte préhistorique ornée du Travers de Janoye à PENNE (Tarn) située sur la parcelle n° 140 d'une contenance de 5 ha 5 a 45 ca figurant au cadastre section BH et appartenant à Madame COURSIERES Albertine Solange née le 19 juillet 1924 à VERSAILLES (Yvelines), retraitée, demeurant à SAINT-CIRQ (Tarn-et-Garonne), veuve de MIELIN Maurice.

L'intéressée en est propriétaire par acte passé devant Maître GINESTET, notaire à CORDES (Tarn), le 23 juillet 1974 et publié au bureau des hypothèques d'ALBI (Tarn) le 1er août 1974, Volume 2582, N° 11.

Article 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département du Tarn

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région de Midi-Pyrénées entendue, en sa séance du 30 septembre 1988 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la grotte du Travers de Janoye à PENNE (Tarn) présente un intérêt archéologique suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison des peintures murales qu'elle renferme - peintures naturalistes (bouquetins, cervidé, bovidé) et non naturalistes (points, tâches, bâtonnets..), datées indiscutablement du Paléolithique supérieur ;

CONSIDERANT la nécessité de donner à l'immeuble une mesure de protection pendant la durée de la procédure de classement initiée sur proposition de la COREPHAE ;

Toulouse, le

27 Novembre 2024

Pour le Préfet de Région
Le Secrétaire Général pour
les Affaires Régionales
de l'Ad'P
S

Jean-François CORDEI

*Parcelle BH 140
Grotte des Travers (Monument historique)*

Atlas des patrimoines

Recherche simple
Recherche avancée
Gérer l'affichage de la légende

Ma sélection

- Protection au titre des abords de monuments historiques
- Périmètres MH (intérieurs)
- Périmètres MH
- Zones de présomption de prescription
- Sites patrimoniaux remarquables (A)
- Sites patrimoniaux remarquables
- Site classé ou inscrit de la région Occitanie
- Site classé
- Inscrit
- Immeubles classés ou inscrits - Territoire
- Classé
- Partiellement classé-inscrit
- Partiellement classé
- Inscrit
- Partiellement inscrit
- En instance de classement
- Par défaut

Données externes
Territoires renseignés
Fonds de carte

Télécharger

